

N ° 039/2023

MAIRE DE CAVALAIRE-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	28	27

L'an deux mille vingt trois le **30 MARS A 19H00**
 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.
 en session ordinaire du mois de **MARS**
 sous la présidence de Monsieur Philippe LEONELLI, LE MAIRE.

PRESENTS :

Philippe LEONELLI, Olivier CORNA, Céline GARNIER, Jean-Pascal DEBIARD, Sylvie GAUTHIER, Christophe ROBIN, Philippe VANDEVELDE, Anne PODEVIN, Bernard SALINI, Jean-Paul DUBOIS, Brigitte DEFOND, Alain MATYBA, Patrick GUIMELLI, Catherine WYDOOGHE, Stéphane ELUERE, Marie-Céline HUCK, David MARTINS DO CARMO, Luis ROQUE

PROCURATIONS :

Ghislaine NAVARRO à Philippe VANDEVELDE, Michel DELATTRE à Anne PODEVIN, Carole MORTIER à Céline GARNIER, Philippe BURNER à Philippe LEONELLI, Sylvie CARATTI à Sylvie GAUTHIER, Martine REAU à Marie-Céline HUCK, Claire GIOVANNONI à Olivier CORNA, Esther ELUERE à Stéphane ELUERE, Louis DEMURGER à Luis ROQUE,

ABSENTS : Virginie LENOIR

Secrétaire de séance : Madame Céline GARNIER

Exécutoire
 A.R.S / Pref du... 7 AVR. 2023
 Publication du : 7 AVR. 2023

VOTE : UNANIMITE

BUDGET PRIMITIF ANNEXE DE LA MAISON FUNERAIRE - EXERCICE 2023

MONSIEUR LE MAIRE SOUMET AU CONSEIL MUNICIPAL LE RAPPORT SUIVANT :

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M4 et après avoir débattu des orientations budgétaires pour 2023, le budget primitif annexe de la maison funéraire pour l'exercice 2023 s'équilibre comme suit :

	Chapitres budgétaires	Dépenses		Chapitres budgétaires	Recettes	
		Réelles	Ordre		Réelles	Ordre
Fonctionnement	011 - Charges à caractère général	49 800,00		013 - Atténuation de charges		
	012 - Charges de personnel	35 000,00		70 - Produits des services	35 000,00	
	65 - Autres charges de gestion courante	3 000,00		74 - Dotations et participations		
	66 - Charges financières			75 Autres produits de gestion courante		

67 - Charges exceptionnelles	2 000,00		76 - Produits financiers		
022 - Dépenses imprévues	5 530,91		77 - Produits exceptionnels		
023 - Virement à la section d'investissement			002 - Résultat reporté	60 330,91	
042 - Opérations d'ordre entre sections			042 - Opérations d'ordre entre sections		
TOTAL	95 330,91	0,00	TOTAL	95 330,91	0,00
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	95 330,91		TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	95 330,91	
TOTAL DU BP 2023	95 330,91		TOTAL DU BP 2023	95 330,91	

OUI le rapport ci-dessus,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires 2023 présenté au Conseil Municipal du 2 mars 2023,
Vu le Budget Primitif 2023 de la maison funéraire ci-annexé,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte tel qu'annexé à la présente délibération, le budget primitif pour l'exercice 2023 de la maison funéraire qui s'équilibre comme ci-dessus.

**POUR EXTRAIT CONFORME
CAVALAIRE SUR MER
Les jour, mois et an ci-dessus**

**Le Maire
Philippe LEONELLI**

**Le secrétaire de séance
Céline GARNIER**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification).
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr*